

Réunion du conseil des sages du 9 mars 2017

Étaient présents :

Membres du Conseil des Sages présents : Messieurs : Guy DEMICHEL, Jean HVOSTOFF, Jean-Pierre LARCHEVÊQUE, Christian LEMAIRE, Michel LESIEUR, Jeannik MARCAULT, Constant PORTIGLIATTI, Pierre PRUNETTA

Représentant la Mairie : Messieurs : Frédéric FABRE(1er Adjoint, cadre de vie, urbanisme et mobilité), Marc PRABONNAUD (4ème Adjoint, travaux et sécurité), Jean-Paul GRUFFEILLE (conseiller municipal, citoyenneté, référent du CDS), Alexandre VABRE (conseiller municipal, logement et développement durable)

Excusés : Mesdames Geneviève CANO, Diane de SAINT LEGER, Monsieur Rémi BERTIER.

Début de la séance 20h 40.

Ordre du jour :

- Désignation d'un nouveau Président du CDS en remplacement de feu Bernard JULLEMIER.
- Rapport sur la proposition d'aménagement de la rue de Cernay remise par le CDS.
- Autres.

Un souvenir à notre président Bernard JULLEMIER a débuté notre réunion. Constant PORTIGLIATTI nous a relaté sa dernière conversation avec Bernard, deux jours avant son décès. Jean-Pierre LARCHEVÊQUE a proposé que nous observions une minute de silence en sa mémoire.

Désignation d'un nouveau Président du CDS.

Un nouveau Président Jean HVOSTOFF a été désigné par les Sages, renouvellement de Pierre PRUNETTA comme Vice-Président.

Rapport sur la proposition d'aménagement de la rue de Cernay remise par le CDS.

De l'avis général des représentants du conseil municipal, le document fourni est une excellente base pour l'aménagement de la rue de Cernay.

Frédéric FABRE propose que l'on revoie les principales propositions de la rue de Cernay segment par segment en sachant qu'il s'agit d'une route départementale, et de ce fait tout aménagement nécessite obligatoirement une autorisation départementale. Il rappelle également que le département refuse l'implantation de panneau « stop » sur toute la longueur de cette rue, car le passage des véhicules est important et les « stop » ne seront pas respectés.

1er segment: de la place de la Bastille au centre équestre.

Frédéric FABRE signale qu'il existe à partir du centre équestre pour les cavaliers trois directions de promenade : l'axe principal vers le sud vers Pecqueuse, le deuxième axe le chemin de la Vallée et le troisième axe le chemin de Cernay ou existe déjà une pâture.

- Se trouve en « zone 30 ».
- Frédéric FABRE nous apprend que la rue de la Vallée étant un chemin privé autorisé au public, elle ne peut pas être prioritaire. Cette perte de priorité est bien marquée par la présence d'une bordure (continuité du trottoir) séparant cette rue de la rue de Cernay. Le panneau « céder le passage » à la rue de la Vallée n'est jamais respecté et doit juridiquement être ôté, il sera remplacé par un panneau indiquant « Passage de cavalier ».
- La municipalité trouve justifié la création d'un plateau transversal dans le virage avec les deux passages piétons (niveau du chemin de Moullecrotte et du centre équestre). Par contre le miroir niveau du passage piéton du centre équestre est refusé. Il est considéré comme dangereux car en regardant le miroir le piéton ne peut pas juger à quelle distance se trouve le véhicule.
- La signalisation sur la chaussée « 30 Km/h » est autorisée par le département mais avec discernement (proposition de les positionner près des carrefours pour rappeler la limitation de la vitesse aux automobilistes).
- Les bandes cyclables sur la chaussée sont refusées par le département car la route est trop étroite. Frédéric FABRE pense qu'il pourrait obtenir que des logos « vélo » puissent être apposés sur la chaussée(?).

2ème segment : du centre équestre jusqu'au chemin de Cernay.

- L'extension de la Zone 30 (planche II) est prise en compte par la municipalité.
- L'extension de la zone 30 implique d'implanter en regard du chemin de Cernay un nouveau panneau si possible de plus grande taille.
- Associer au panneau « Zone 30 » un panneau « passage cavalier ».
- L'aménagement du carrefour avec la rue de Boullay n'est pas prévu par la Mairie. La chaussée de la route départementale étant neuve, c'est la commune qui devrait financer l'aménagement.
- Au niveau du carrefour le passage piéton proposé rue de Boullay est considéré comme nécessaire, mais pas celui permettant la traversée de la rue de Cernay.

Rappel : Le département refuse l'implantation de « stop » sur toute la longueur de cette rue.

3ème segment : du chemin de Cernay jusqu'au panneau « Les Molières Fin ».

- Abris bus :

Les 1ère et 2ème solutions sont retenues car elles comportent soit un îlot central séparant la chaussée en deux voies distinctes, soit un dévoiement.

L'idée d'un passage piéton surélevé considéré comme gênant pour les bus, serait remplacé par un plateau transversal comprenant le passage piéton et l'arrêt de bus.

Une autre suggestion est avancée par Frédéric FABRE : créer artificiellement un rétrécissement de la chaussée ramenée à une seule voie de circulation sur une longueur de 15 à 25 mètres. L'arrêt du bus venant du centre du village ou allant vers celui-ci serait au niveau de ce rétrécissement. Prenant

comme exemple l'arrêt de bus qui se trouve dans la descente route de la Gruerie vers le Val Courcelle, après la 2^{ème} épingle à cheveux.

- Frédéric FABRE suggère pour ralentir la vitesse rue de Cernay d'installer des chicanes avec places de stationnements entre le chemin de Cernay et la rue des Bouilleaux.
- Trottoir : la municipalité est d'accord pour aménager pour les piétons, poussettes et fauteuils roulants le trottoir côté pair.
- La Mairie comme le CdS considèrent que les pavés de grès bordant le trottoir côté pair sont dangereux et doivent être enlevés.
- Planche III : Implantation d'un poteau téléphonique inadéquate. Pour permettre aux piétons, poussettes, fauteuils roulants de rester sur le trottoir, et non de descendre sur la chaussée, Pierre PRUNETTA propose de combler l'air de stationnement . Cette proposition va être étudiée.
- Question posée par Christian LEMAIRE sur la largeur des aires de stationnement : 2 m ou 2,20 m ? A vérifier.
- Carrefour avec la rue des Bouilleaux (1^{ere} intersection après le chemin de Cernay) :
La première solution (planche V) est abandonnée, pas de « stop » sur la rue de Cernay .
La deuxième solution (planche V bis) doit être étudiée plus minutieusement. Sa réalisation est-elle exécutable sans empiéter sur la rue des Bouilleaux puisque, comme nous l'apprend Frédéric FABRE, celle-ci est une rue privée avec servitude de passage appartenant à madame PIARRETTE.
- Plateau transversal niveau de la M.A.S. Sa conception est à reprendre. Actuellement il est inexistant. Un raccourcissement de la rampe est proposé dans un premier temps.
Un rappel est fait sur l'inexistence de trottoir en sortant de la M.A.S pour rejoindre le passage piéton.
- Haies débordant sur les trottoirs. Marc PRABONNAUD dit s'en occuper et prévenir les propriétaires de ces haies.
- Radar pédagogique : La distance de détection du radar va être vérifiée.
- La piste cyclable proposée par le CdS (chemin de Cernay – rue des Longs Réages) est acceptée par la municipalité. Cette piste peut profiter aux habitants demeurant allée des Alouettes et aux personnels de la M.A.S. (planches VI et VI bis)
- Sur le trottoir a aménager, présence de tuyaux en fonte (service des eaux?) qui dépassent et qui ont déjà provoqué la chute d'une personne. Marc PRABONNAUD s'occupe de ce dossier.

Autres questions ou informations.

- Site cœur du bourg : Le « permis Duvanel » a été déposé ce jour à la Mairie. Le chemin N°3 du PLU reliant le chemin de la Vallée au site cœur du bourg sera remis à l'étude si le permis est positif.

- Le comptage des véhicules sur la route de Limours et la rue de Cenay va bientôt être refait. Dernier comptage : 5 à 6 mille pour la route de Limours et 3 mille pour la rue de Cernay.
- Projet Karos ou court-voiturage (Guy DEMICHEL a été actif).
Ce court-voiturage sera actif à partir du 18 avril et gratuit pour les Moliérois jusqu'à juin.
Double pages dans le bulletin municipal au mois d'avril.
Stand Karos au 1er mai et au mois de septembre au forum des associations.
Guy DEMICHEL nous signale qu'il est actuellement sur un autre projet de covoiturage plus souple.
- PNR et Communauté des communes. La décision d'utiliser l'ancienne voie ferrée pour relier St Rémy et Limours est prise. L'achat des terrains est en discussion. La CCPL désirerait qu'une navette électrique sans chauffeur emprunte également ce trajet.
- Le 17 mars 2017 les Sages vont vérifier l'état et les modifications éventuelles à apporter au sentier intercommunal à la demande de la Mairie et du CCPL.

Prochaine réunion avec la Mairie le 11 mai 2017 à 20h 30.

La rédaction de ce compte rendu a amené des questionnements et des compléments d'information :

- Sur l'aménagement de la rue de Cernay, route départementale considérée sur les cartes routières comme route secondaire 2 voies étroites.

Arrêt de bus :

Sur la suggestion de reproduire l'arrêt de bus route de la Gruerie (situé à l'emplacement du rétrécissement de la chaussée ramenée à une seule voie) nous pouvons noter comme différence avec la rue de Cernay : .

- Vitesse limitée à 45 Km/h sur la route de la Gruerie ; interdiction aux véhicules de plus de 3,5 tonnes.

- Vitesse limitée à 30 Km/h niveau de l'arrêt de bus.

- Cette route sur les cartes routières n'est pas considérée comme route secondaire mais comme : autre route revêtue (classée V N°8).

Sur la suggestion de chicanes avec aires de stationnement.

Alternant la position du stationnement longitudinale en le plaçant d'un côté puis de l'autre sans chicane dans la rue du Tartelet à Boullay les Trous ou avec chicanes comme dans la rue de Boullay (interdit aux véhicules de plus de 10 tonnes) à Les Molières .

- Ces deux rues correspondent à la D 41, elles sont considérées sur les cartes routières comme : routes secondaires étroites régulièrement entretenues.

D'où cette question posée par les Sages :

Le département autorisera-t-il la réalisation de ces deux suggestions puisqu'il estime la rue de Cernay ou D 40, contrairement à la V 8 et la D 41, comme une route secondaire à deux voies étroites à passage important de véhicules et refuse le ralentissement de la circulation par des « Stop » ?

- Niveau du carrefour avec la rue de Boullay.
Le passage piéton permettant la traversée de la rue de Cernay est considéré comme dangereux pour les piétons traversant du trottoir impair vers le trottoir pair du fait d'une moins bonne visibilité des véhicules venant du centre équestre.
Pourtant ce passage piéton, prévu en zone 30, est sécurisé en son milieu par un îlot.
- Sur la question de la largeur des aires de stationnement .
Réponse trouvée sur Internet :
 - 2 m stationnement courant pour véhicule léger.
 - 2,20 m stationnement courant pour véhicule léger, aire de livraison possible.
 - 2,50 m aire de livraison possible pour poids-lourds.
- Souvenir ?
Le panneau « céder le passage » à la rue de la Vallée (sans marquage sur la chaussée), pour les véhicules venant de la place de la Bastille, avait pour but la sécurité du véhicule venant de la rue de la Vallée afin de voir un véhicule arrivant sur la gauche .